

Décembre 2023

6^{ème} édition du Baromètre Ifop/Agefiph : des stéréotypes résistants et des entreprises volontaires pour l'emploi de personnes en situation de handicap, à condition d'être accompagnées

Depuis 2018, l'Agefiph et l'Ifop mesurent la perception du handicap dans l'emploi. Ils publient aujourd'hui les conclusions de la 6^e édition de cette enquête barométrique réalisée fin 2023 auprès d'un échantillon de 8 677 personnes¹.

Alors que les personnes interrogées ont le sentiment que l'image du handicap en entreprise s'est améliorée, les stéréotypes restent marqués, freinant l'embauche des personnes en situation de handicap. 62% des recruteurs la perçoivent comme difficile alors qu'à l'épreuve des faits, ils estiment, tout comme les salariés, que l'emploi de personnes en situation de handicap dans leur entreprise est bénéfique.

Au sein des entreprises, la valeur ajoutée de l'accompagnement des référents handicap et des acteurs spécialisés est largement mise en évidence ainsi que l'importance d'outiller les professionnels pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap. Dans ce contexte, les services de l'Agefiph sont plébiscités par les recruteurs et s'avèrent essentiels.

Pour Christophe Roth, président de l'Agefiph :

« L'écart significatif de perception entre les entreprises accompagnées par l'Agefiph et celles ne l'étant pas, démontre l'efficacité des solutions que nous mettons à leur disposition. Face à l'expression de difficultés objectives pour recruter des personnes en situation de handicap, nous nous devons de leur proposer un accompagnement et des aides toujours plus adaptés à leurs besoins. C'est tout l'objet de notre stratégie qui vise à simplifier l'accès à notre offre de services, notamment auprès des TPE-PME. Les enseignements de ce nouveau baromètre nous invitent également à poursuivre nos efforts pour déconstruire les préjugés et créer un environnement professionnel propice à la parole autour du handicap. Ensemble, soyons activateurs de progrès ! ».

¹ Réalisée entre le 4 et le 25 septembre 2023, cette enquête propose un état des lieux annuel des perceptions, ressentis et attentes des employeurs (dirigeants, responsables RH d'entreprises et recruteurs), de la population française (dite grand public), de la population salariée et, depuis l'année dernière, des personnes en situation de handicap (échantillon de 6 268 répondants). Ce sont au total 8 677 personnes qui ont été interrogées.



Des difficultés persistantes mais à nuancer

De façon constante depuis 2018, environ **deux-tiers des sondés estiment « difficile » l'embauche de personnes handicapées** : 72% du grand public et 68% des salariés. Les recruteurs sont néanmoins moins nombreux que l'année dernière à le penser (62% en 2023 vs. 67% en 2022) et à **percevoir l'insertion et l'emploi des personnes en situation de handicap comme une charge supplémentaire** dans l'organisation de l'entreprise ou de l'établissement (67% en 2023 vs. 70% en 2022).

Une vision du handicap plus proche de la réalité dans les entreprises qui en font l'expérience

Les évocations associées au handicap révèlent les stéréotypes forts qui entourent les situations de handicap, notamment en méconnaissant le fait que 80% des handicaps sont invisibles (moins de 10% des cibles interrogées le savent), le handicap étant essentiellement perçu par le grand public et les salariés **sous le prisme du handicap moteur et de l'accessibilité de bâti et des transports**. Ainsi, **66% des recruteurs citent l'inaccessibilité** comme la première des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap, devant les discriminations, l'isolement, le manque de reconnaissance ou encore la stigmatisation.

La perception des salariés sur l'intégration des travailleurs en situation de handicap évolue positivement lorsqu'ils sont en contact avec des collègues en situation de handicap au sein de leur entreprise : ils sont **52% à estimer que leur présence a contribué à changer le regard qu'ils portent sur le handicap**. Ils sont 78% à considérer que si travailler aux côtés d'une personne concernée par un handicap nécessite des aménagements concrets, ils considèrent à 77% que c'est aussi l'occasion de mettre en place « de nouvelles manières de faire ».

Les réponses à apporter pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap

Si l'embauche des personnes en situation de handicap reste considérée comme difficile, notamment par les entreprises de 20 à 50 salariés, 36% des recruteurs estiment que l'embauche sera plus facile s'ils bénéficient de **la présence d'un référent handicap** au sein de l'entreprise (contre 28% en l'absence de référent handicap).

L'accompagnement proposé par l'Agefiph joue un rôle déterminant. Pour 42% des recruteurs, **l'embauche est considérée comme « facile » lorsque l'entreprise bénéficie d'un accompagnement de l'Agefiph**, contre 28% en l'absence de cet accompagnement. Dans cette situation, 72 % des recruteurs se disent enclins à recruter des personnes en situation de handicap s'ils sont accompagnés par l'association. Ce chiffre tombe à 50 % en l'absence d'accompagnement par l'Agefiph.

Accompagner les entreprises, soutenir le développement des compétences pour mieux connaître et faciliter l'accès à l'offre de service de l'Agefiph, appuyer la professionnalisation des acteurs, sont des leviers essentiels développés par l'Agefiph.

[Consultez la publication de l'Observatoire de l'Agefiph en pièce-jointe](#)



CONTACT PRESSE

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96
Julie Chaouat / jchaouat@lebureaudecom.fr / 06 84 38 12 21

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2022, l'Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 199 000 aides financières et services à destination des personnes en situation de handicap, des entreprises et des organismes de formation et CFA (4,7% de plus qu'en 2021).

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur X : @Agefiph_